

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par

Mme Racon-Bouzon, M. Claireaux, M. Testé, Mme Charrière, M. Blein, Mme Provendier et
M. Cormier-Bouligeon**ARTICLE 3 TER**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« degrés »,

insérer les mots :

« publics ou privés sous contrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision a pour objet d'associer les établissements privés à l'élaboration des plans sportifs locaux.